
Cet appel à la vigilance est destiné **aux médecins et infirmières des urgences, des soins intensifs, des cliniques médicales et aux responsables des laboratoires de la région de Montréal**

Mise à jour - surdoses dans la région de Montréal : contamination des drogues de rue par le fentanyl

La Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP de Montréal) a émis le 31 août dernier un appel à la vigilance invitant les cliniciens à exercer une vigilance accrue en raison d'une hausse des cas de surdose et de décès par surdose à Montréal.

La DRSP de Montréal informait alors le réseau de la **présence confirmée de fentanyl dans les drogues de rue**, principalement dans l'**héroïne**. Dans ce contexte, la consommation de cet opioïde puissant se fait souvent à l'insu des personnes utilisatrices de drogues.

► En date du 10 janvier 2018, la DRSP de Montréal a reçu deux signalements inhabituels de surdoses sévères, dont l'une ayant causé un décès. Ces cas sont survenus chez des consommateurs occasionnels ayant inhalé de petites quantités de **cocaïne**. Des analyses toxicologiques préliminaires révèlent que la drogue inhalée contenait du fentanyl dont la présence n'était pas connue des personnes ayant consommé le produit. La DRSP poursuit son enquête concernant des cas additionnels de surdoses sévères survenus récemment chez des consommateurs de crack possiblement contaminé par du fentanyl.

Étant donné ces nouvelles observations, la DRSP de Montréal sollicite à nouveau la collaboration des cliniciens afin de lui signaler dans les meilleurs délais tout cas de surdose présumée. La procédure mise en place en août 2017 demeure en vigueur.

RECOMMANDATIONS :

1. **Signaler rapidement tout cas suspect de surdose à la Direction régionale de santé publique de Montréal**
 - Transmettre la **fiche de signalement** ci-jointe par télécopieur confidentiel au 514 528-2461.
 - En cas de **situation clinique inhabituelle**, joindre au besoin le médecin de garde en maladies infectieuses au 514 528-2400, 24 h /7 jours.
2. **Prélever systématiquement un échantillon biologique pour chaque cas de surdose signalé**
 - Acheminer le prélèvement au Centre de toxicologie du Québec de l'INSPQ (voir annexe 1 - Procédure pour le prélèvement d'échantillons lors de surdose de drogues pour analyse au Centre de Toxicologie du Québec) pour fin d'enquête épidémiologique, sans égard à l'utilité clinique du résultat pour la prise en charge du patient.
 - Privilégier, si possible, les spécimens urinaires plutôt que les spécimens plasmatiques et inscrire l'information clinique pertinente sur la fiche de signalement.
3. **Informers les patients ayant présenté une surdose sur les meilleures pratiques de prévention**
 - Renseigner tous les patients traités pour surdose qu'il leur est possible, depuis le 10 novembre 2017, d'obtenir gratuitement des trousse de naloxone dans toutes les pharmacies communautaires du Québec.
 - Offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduits chez toute personne utilisant des drogues de rue :
 - pour les personnes qui consomment par injection, fréquenter régulièrement les services d'injection supervisée
 - éviter de consommer seul
 - lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de consommer tous en même temps
 - diminuer la dose de drogue pour tester ses effets
 - avoir de la naloxone disponible et savoir l'utiliser lorsqu'une personne présente des signes de surdose
 - appeler le 911 en cas de surdose (la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple aux témoins de surdose ayant composé le 911)
 - Référer au besoin les patients présentant un trouble lié à l'usage d'opioïdes vers des services de traitement des dépendances.
4. **Conserver un haut degré de suspicion quant à une possible intoxication au fentanyl**
 - Une dose supérieure de naloxone pourrait être requise pour renverser les effets du fentanyl.
 - Une surveillance accrue et prolongée des signes de rechute est recommandée suite à toute surdose.
 - Vous pouvez communiquer en tout temps avec le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060. Mentionner immédiatement si vous appelez concernant un patient instable.

Source : Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Pour joindre le médecin de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours
